



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-01-2026 /

Dossier complet le : 27-01-2026 /

N° d'enregistrement : 012586/KK P

1 Intitulé du projet

Dossier d'autorisation du Systeme d'Endiguement de l'Ebron a Treminis : Travaux de prolongation du SE vers l'amont et definition des curages envisages pour garantir le niveau de protection

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYND MIXTE BASSINS HYDRAULIQUES

Raison sociale

Syndicat mixte

N° SIRET

25380510500017

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Gilles

Prénom(s)

Strappazzon

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le dossier d'autorisation du Systeme d'Endiguement (classe C) de l'Ebron sur la commune de Treminis (38710). Ce dossier d'autorisation implique la realisation de travaux : 1) Pour conforter le troncon de digue present en amont du pont du Serre ou pour la prolonger afin de la raccorder au versant et eviter tout risque de contournement par l'amont. Ce troncon de digue mesurera 115 ml apres travaux, sachant qu'il mesure aujourd'hui 50 ml. 2) Des materiaux se deposent de maniere preferentielle au droit du SE, car il se situe au droit d'une rupture de pente de l'Ebron. Ainsi, afin de garantir le niveau de protection du SE, sont definis dans l'Etude de Dangers et le plan de gestion des materiaux associe des profils en long qui definissent a la fois des cotes d'objectif, des cotes de surveillance du niveau d'engravement du lit et des cotes de curage. Ainsi des curages sont programmes sur 350 ml (un peu plus que la longueur du SE) en fonction de l'hydrologie et de l'intensite du transport solide.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour vocation la protection contre le risque inondation de 2 maisons et du hameau de l'Eglise de Treminis. Pour cela, une digue doit etre confortee en rive droite du torrent de l'Ebron et doit etre prolongee en amont. Par ailleurs des curages du lit du torrent seront necessaires pour assurer le niveau de protection du systeme d'endiguement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les curages seront faits à l'aide d'une pelle mécanique et de camions. Les matériaux curés seront exportés. L'accès des engins se fera via deux rampes situées en rive droite qui permettront de descendre de la crête de la digue jusqu'à dans le lit. D'autres travaux concernent le tronçon de digue situé en rive droite et en amont du pont du Serre. Pour les 50 m de digue existants, les travaux consistent à refaire le parement et le sabot en enrochements libres. Ces travaux modifieront de manière négligeable les profils en travers dans le lit mineur et ne modifieront pas les conditions d'écoulement. Sur ce même linéaire la crête de l'ouvrage sera élargie. Pour les 65 m de digue qui doivent être construits en amont, il consistera à créer un ouvrage selon les caractéristiques suivantes : emprise de l'ouvrage sensiblement identique à celle de l'ouvrage historique, implantation faite hors lit mineur, géométrie similaire à celle des 50 premiers mètres, parement côté rivière composé d'enrochements libres, présence d'un sabot antiaffouillements. Les mesures ERC pour réduire l'impact de ces travaux sont décrites plus loin.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la digue construite ne nécessitera qu'un faible entretien (debroussaillage de la végétation qui colonisera l'ouvrage). Le démantèlement de l'ouvrage n'est pas prévu étant donné qu'il protège 2 maisons et le hameau de l'Eglise de Treminis des crues de l'Ebron.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure administrative d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant l'autorisation du Système d'endiguement classe C

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire de digue conforthe Lineaire de digue cree Emprise de la digue creee Lineaire de l'Ebron potentiellement concerne par les curages Emprise des curages	(50, ml) (65, ml) (1000, m²) (350, ml) (m², 12 000)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le Reglement National d'Urbanisme Le site de travaux est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel de la vallee du Drac et de ses

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet n'a pas encore été autorisé. 1) Confortement et prolongement de la digue en amont sur 115 ml, en vue de son classement (SE classe C) 2) Mise en place d'un plan de gestion sédimentaire pour maintenir le niveau du lit en dessous de certaines cotes et conserver ainsi le niveau de protection du SE.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le site de travaux est inclus dans la ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel de la vallée du Drac et de ses affluents à l'amont de Notre Dame de Commiers ».
En zone de montagne ?	☒	☐	Massif du Grand Ferrand / Obiou / Vercors
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone humide de l'Ebron, définie par le CEN en 2008. Le CEN précise l'intérêt de la zone humide comme suit : « Lit majeur du torrent de l'Ebron au pied du Grand Ferrand comprenant des formations riveraines de saules et des bancs de gravier ». La typologie de la zone humide est de type « Bordures de cours d'eau et plaine alluviale »
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site N2000 du Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise se situe a 3,5 km a l'Est de la zone de travaux.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Oui en phase exploitation en ce qui concerne la réalisation des curages prévus dans le lit de l'Ebron pour maintenir le Systeme d'Endiguement fonctionnel. L'importance des curages fluctuera en fonction de l'hydrologie et du transport solide d'une part, mais aussi en fonction des modalités de gestion de la plage de dépôt assurée par le RTM à 1,7 km en amont environ. Au droit
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun impact sur les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable / assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Oui, mais l'impact est jugé faible. Les mesures ERC sont détaillées plus bas dans le document. Aucun impact n'est attendu sur les continuités écologiques.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non, l'éloignement du site de travaux par rapport au site N2000 et le rapport réalisé par TERE0 montrent qu'il n'y aura aucun impact sur les habitats et les espèces du site N2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, les travaux de prolongation de la digue consommeront 300 m ² de pinède
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Oui, le risque inondation est pointé dans la carte R111-3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pour les travaux sur la digue : plusieurs transits de camions sont a prévoir pour l'apport des enrochements (1200 m3 environ) Pour les curages : export des matériaux par camion. Les volumes estimés sont de l'ordre de 1000 m3/an en moyenne.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, la circulation des engins et la manipulation des matériaux sera source de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle de pinède consommée se situe en domanial et n'est pas exploitée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour rappel, la durée des travaux concernant la digue est estimée à 2 à 4 mois. Les travaux relatifs à la digue seront soumis aux mesures suivantes : - d'évitement : o Préservation de la mare / de l'adoux située quelques dizaines de mètres au nord de l'emprise travaux. Une mise en défens de cet habitat sera établie. De la rubalise sera mise en place de manière à matérialiser l'emprise chantier que l'entreprise de travaux ne devra pas dépasser notamment pour la circulation des engins et le stockage de matériaux. - de réduction : o Les travaux concernant la végétation se feront en dehors de la période de nidification de l'avifaune, soit d'octobre à mars. o Les arbres à cavités seront contrôlés avant abattage. En cas de présence de chiroptères, l'arbre abattu sera déposé délicatement sur site et laissé 24h minimum au sol avec les cavités libres d'accès de manière à permettre aux individus de quitter la cavité. o Les travaux concernant les terrassements dans le lit de l'Ebron ou à proximité immédiate se feront en dehors de la période de fraie des poissons et hors période de reproduction des amphibiens, soit entre le 1er mai et le 30 septembre o Les terrassements au contact de l'Ebron seront effectués après déviation des eaux et sous protection d'un batardeau. o Le pied de Buddleia présent sur la digue sera arraché avant sa montée en graines. Les remanents seront enfouis sur site sous le niveau de la nappe et sous la digue qui doit être créée. o Les 4 pieds d'ailante glanduleux relevés par TERE0 en 2025 seront arrachés. Les remanents seront enfouis sur site sous le niveau de la nappe et sous la digue qui doit être créée. o La présence d'amphibiens à proximité de la mare / de l'adoux sera contrôlée tous les matins. En cas de présence avérée de batraciens sur le chantier ou à proximité immédiate, une barrière pourra être mise en place. o Si la

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans l'objectif d'estimer la sensibilité des habitats impactés par ces travaux, le SYMBHI a missionné le bureau d'études TERE0, qui est spécialisé dans l'étude des milieux naturels, pour réaliser une synthèse bibliographique des inventaires faunes-flores pré-existants réalisés récemment dans ce secteur, mener de nouveaux inventaires sur les emprises travaux présentées ci-avant et dresser un diagnostic quant à la sensibilité des habitats et des espèces concernées par les travaux. Il ressort de celui-ci que l'emprise des travaux qui concerne les travaux en lien avec la digue est relativement modeste et que les habitats actuels qui sont directement concernés par les travaux sont anthropisés et banalisés (lisières, zones minérales et prairies secondaires, dominance de végétation herbacée rudérale). Les enjeux écologiques sont

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Noirot

Prénom Brice

Qualité du signataire Technicien de rivières

À Saint Martin d'Hères

Fait le 27-01-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)